



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaiet présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.	M. TARIILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. HERGAT Michel
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVAULEE J.-Pierre
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. FRIJO Antoine
Mme SASSELLA Sylvie		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. CINO Frédéric M. DORVEAUX Lionel M. LAVAUT José

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. OCTAVE Henri	Mme BRIER Marcelle	M. LEBOURG Gérald
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h14.

Pour toute la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	36
Procurations :	10
Absents :	13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

POINT I.6 – DELIBERATION N° 2017/93 - ANTICIPATION DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2018

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

De plus, dans le cadre des autorisations de programme – crédits de paiement validés précédemment par le Comité Syndical, chaque autorisation comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement faisant l'objet de crédits de paiement, dans la limite prévu par L.1612-1 du CGCT. Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'enveloppe maximale possible correspondant à 25% des montants votés pour l'exercice 2017 s'élève à 1 541 148,17 €.

Le montant proposé représente un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix euros et quatre-vingt centimes (1 075 970,80 €), à répartir sur les différentes lignes budgétaires.

La proposition de répartition des crédits est indiquée dans le tableau ci-dessous pour une somme d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix euros et quatre-vingt centimes (1 075 970,80 €).

Article	Opération (Pour information)	Montant	Libellé
2031	103	718 300,00 €	Frais d'études Maître d'œuvre BHNS
2033		3 440,00 €	Frais d'insertion (enquête publique, avis d'attribution ...)
2051		2 764,00 €	Logiciels paies, comptabilité et anti-virus
2153		50 000 €	Projet SAE client léger
2154		90 000,00 €	Pompe à carburant Trans Fensch
2156		32 500,00 €	Poteaux d'arrêts et radios Trans Fensch
2188		1 000,00 €	Matériel
2313	106	45 000,00 €	Travaux sur dépôts
2315	103	132 966,80 €	Mandataire BHNS
Total :		1 075 970,80 €	

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser les crédits sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix euros et quatre-vingt centimes (1 075 970,80 €).

Le Bureau Syndical en date du 29 novembre 2017 ainsi que la commission Finances - Personnel en date du 7 décembre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise l'anticipation de crédits proposée pour la somme d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix euros et quatre-vingt centimes (1 075 970,80 €).

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 21 décembre 2017
Le Président

Roger SCHREIBER

